

Pévy

## Compte-rendu de la réunion publique – 13 mars 2024

<b>Etude :</b>	Élaboration du PLU	<b>Date :</b>	13 mars 2024– 14h30
<b>Objet :</b>	Réunion publique	<b>Lieu :</b>	Mairie de Pévy

### Personnes présentes :

Commune de Pévy :

Mr Vaquette : Maire de Pévy

Equipe municipale

Grand Reims :

Agnès FROMENT

Bureau d'étude Espace Ville :

Delphine LUMINA, Chef de projet ; Jérôme MELIN, Chargé d'études

Environ 20 personnes présentes

**Après une brève introduction par Mr Vaquette, Espace Ville présente dans un premier temps la synthèse du diagnostic puis le PADD. Une session de question réponse se tiendra entre ces deux parties de la présentation.**

### Synthèse du diagnostic

**Public :** Quel est le document d'urbanisme qui s'applique actuellement sur Pévy ?

**Commune :** Actuellement c'est une carte communale.

**Public :** Est-ce que l'ABF traite également de la qualité architecturale des hangars ?

**Commune :** L'ABF émet également son avis sur la l'architecture des hangars ou des bâtiments à destination agricoles.

### PADD

Mr Vaquette souhaite ajuster quelques phrases du PADD :

- Dans la partie 1B, l'item à propos de la transformation du corps de ferme
- Dans la partie 2A, retirer le « très » de « très haut débit »
- Ajouter une partie traitant de la défense incendie (l'éloignement des bouches incendies peut avoir des impacts sur les permis délivrés)

**Public :** Qu'est-ce qu'une liaison douce ?

**Espace Ville :** C'est un cheminement qui n'est pas emprunté par les véhicules motorisés (sentés, chemins entre les vignes ...)

**Public :** Qu'est-ce que le mitage ?

**Espace Ville :** C'est un phénomène où l'on peut observer des constructions éparses au sein d'une commune plutôt qu'une mutualisation d'un espace pour regrouper des hangars par exemple.

**Public :** Concernant le potentiel foncier en face de la mairie, serait-il possible d'y inclure 3 maisons ?

**Espace ville :** Le PLU ne peut pas réglementer la surface des logements. Cependant avec la combinaison de règle que le PLU prescrit, la taille maximale d'un logement est fixée indirectement. Sur ce site, étant donné la situation au pied d'une butte, plutôt en pente et avec les besoins de stationnements souhaités. Peut être qu'il faudra diminuer le nombre de logements prévus.

**Public :** Concernant le développement durable et la production énergétique, qu'est-il possible de faire ?

**Espace Ville :** Concernant l'éolien, avec les atouts paysagers de la commune, c'est une production qui serait plutôt interdite car aurait trop d'impacts paysagers. Il serait possible d'utiliser le photovoltaïque en toiture, pas au sol pour conserver les terres agricoles. On peut aussi envisager d'utiliser la biomasse, la géothermie ou les méthaniseurs. Dans tous les cas, le PLU n'interdira pas l'utilisation des énergies renouvelables